

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21
cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



COMMUNIQUE CFTC-DOUANES

Comme l'an passé, au moment de la publication d'Action Publique 2022, la Cour des Comptes sort de nouveau un rapport fort à propos de la mobilité des fonctionnaires, dans le contexte de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Sur un constat d'échec des modalités d'affectation des fonctionnaires de l'Etat, la Cour des Comptes propose de revoir les modalités de gestion des affectations et de la mobilité des agents pour mieux répondre aux besoins des usagers et lutter contre le déficit d'attractivité de certains territoires.

Afin de « mieux gérer » les ressources humaines de l'Etat, la Cour des Comptes énonce douze recommandations, dont notamment :

- **la fin des affectations à l'ancienneté et au classement et la mise en place de concours de recrutement à affectation locale.** Ces mesures, qui doivent permettre de lutter contre le manque d'attractivité de certains territoires, et donc d'y affecter majoritairement de jeunes agents issus des concours, est une *attaque à l'équité territoriale et aux droits des agents*. De plus la fin de la règle de l'ancienneté, *seule règle impartiale*, ne résoudra pas le problème de l'attractivité des territoires, sauf à supprimer également les mutations pour convenance personnelle.

- **la suppression des CAP de mutations :** déjà actée par la réforme de la fonction publique, *la disparition des CAP ne rendra que plus obscures les décisions d'affectation.*

- **le développement des postes à profil :** ces derniers tiennent compte des spécificités des postes à pourvoir mais en aucun cas de leur localisation. *Un territoire non attractif le restera, poste à profil ou pas.*

La CFTC-Douanes regrette que le dialogue social, dans la gestion de ce qui est un moment important dans la vie des agents ne soit nulle part évoqué..... si ce n'est pour examiner *tous les quatre ans*, avec l'administration, le dispositif de « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ».

Pour la CFTC-Douanes, une fois encore, la Cour des Comptes est passée à côté de choix novateurs pour ne laisser qu'un arrière-goût de déjà vu et un avant-goût de gestion humaine catastrophique.

CFTC-Douanes : Sur un autre ton.